



FRESH ART, PRIX DU LUXEMBOURG 2017

Initié par le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge il y a de nombreuses années, le Prix du Luxembourg s'adresse aux artistes plasticiens originaires ou domiciliés dans la province et âgés de moins de 35 ans.

Véritable tremplin pour la jeune création contemporaine du Luxembourg belge, le concours a permis de révéler plusieurs talents qui font aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance professionnelle dans le milieu artistique. Parmi les lauréats, des artistes comme Elodie Antoine, Rohan Graeffly, Laurent Antonelli, Gauthier Pierson et Katherine Longly peuvent être cités.

La dernière édition du Prix du Luxembourg, en 2014, a abouti sur une exposition collective présentée au sein de l'Espace René Greisch sur le site de Montauban-Buzenol.

En 2017, le CACLB et la Province de Luxembourg s'associent pour l'organisation de cette manifestation favorisant l'émergence de jeunes talents, rebaptisée « FRESH ART, Prix du Luxembourg 2017 ».

Le concours donnera lieu à une exposition d'ensemble qui sera cette fois présentée au palais abbatial de Saint-Hubert du 15 juillet au 8 octobre 2017.

RÈGLEMENT

ARTICLE 1

Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge et la Province de Luxembourg organisent en 2017 un concours intitulé « FRESH ART, Prix du Luxembourg ». Il s'adresse à tous les artistes âgés de moins de 35 ans au 31 décembre de l'année de remise du Prix, œuvrant dans les domaines du dessin, la peinture, la gravure, la photographie, la vidéo, la sculpture, la sérigraphie, la céramique, la performance, l'architecture, le stylisme, l'installation, les arts sonores et numériques et **ayant une relation avec la province du Luxembourg, soit en y étant né, soit en y étant domicilié depuis au minimum un an.**

ARTICLE 2

Un prix unique d'un montant indivisible de 2500 € sera attribué à un candidat. Le jury se réserve le droit de ne pas l'attribuer ainsi que celui d'accorder d'autres mentions. Le CACLB et la Province de Luxembourg resteront en outre attentifs au travail des candidats retenus en vue d'expositions futures.

ARTICLE 3

Le concours se déroulera en 2 phases.

1. Un jury de pré-sélection formé des membres du conseil culturel du CACLB et du service Culture de la Province de Luxembourg (liste disponible sur demande) étudiera l'ensemble des candidatures reçues et choisira les artistes invités à présenter des œuvres à l'exposition d'ensemble qui aura lieu au Palais abbatial de Saint-Hubert du 15 juillet au 8 octobre 2017. Chaque artiste sera averti personnellement des résultats de cette pré-sélection. La liste des candidats non retenus demeurera confidentielle.

2. Les artistes retenus seront invités à participer à l'exposition « FRESH ART, Prix du Luxembourg 2017 » en présentant 3 œuvres au maximum. Le choix du lauréat sera déterminé par un jury professionnel qui procédera à l'examen des œuvres et statuera pour la remise du prix à la majorité simple. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Les résultats seront proclamés lors du vernissage de l'exposition le 15 juillet 2017.

ARTICLE 4

La participation au Prix du Luxembourg 2017 n'est enregistrée que sur réception de la fiche d'inscription ci-jointe dûment remplie, accompagnée d'une photocopie de la carte d'identité (ou un certificat de domiciliation en cas de naissance hors de la province) et d'un dossier constitué d'une documentation aussi complète que possible sur l'œuvre et la carrière de l'artiste. Celui-ci comprendra notamment une notice biographique, des textes, extraits de presse et des photographies d'œuvres récentes accompagnées d'une légende (titre, technique, matériaux, dimensions, date), ceci devant permettre au jury de procéder à la première sélection. Il devra être envoyé sous format papier ou numérique (par courriel ou via Wetransfer ou autre plateforme de partage). **Les candidatures devront parvenir pour le 5 mai 2017** au Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge.

Par courrier : Rue des Ecoles, 82a – 6740 ETALLE

Par courriel : audrey@caclb.be

ARTICLE 5

Les artistes dont le dossier aura été retenu seront invités à déposer au maximum 3 œuvres aux lieux et dates qui leur seront communiqués. Chaque œuvre sera identifiée par les indications suivantes : nom, prénom, adresse et titre de l'œuvre. Un système d'accrochage ou de présentation doit être prévu pour chaque œuvre. Si l'une des pièces proposées présente des difficultés techniques ou particularités d'installation, l'artiste s'engage à procéder lui-même à l'accrochage et au démontage de l'œuvre aux heures et lieux qui lui seront communiqués. Toute œuvre non retirée à l'échéance des six mois suivant le vernissage de juillet 2017 devient de plein droit la propriété des organisateurs.

ARTICLE 6

Aucun sujet n'est imposé, sont acceptés tous les arts plastiques y compris, stylisme, architecture, performance, les installations sonores et numériques. Chaque artiste ne peut présenter plus de **trois œuvres**. Celles-ci doivent avoir été **réalisées depuis moins de trois ans**. Il peut s'agir d'œuvres in situ présentées en extérieur. Celles-ci devront toutefois être adaptées aux conditions d'exposition extérieure et pouvoir résister à la durée de présentation de l'exposition.

ARTICLE 7

Le dépôt et la reprise des œuvres se feront aux frais, risques et périls des candidats, qui renoncent à tout recours contre les organisateurs. Ces derniers se chargent d'assurer les œuvres durant le dépôt et l'exposition, à l'exception des œuvres présentées en extérieur qui ne pourront être couvertes par une assurance. L'artiste précisera pour chacune des œuvres la valeur d'assurance et éventuellement le prix de vente.

ARTICLE 8

Le jury sera composé de membres choisis pour leur compétence dans le domaine des arts plastiques contemporains de la Grande Région et 3 opérateurs représentant l'Allemagne, la France et le Luxembourg.

ARTICLE 9

Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les œuvres sélectionnées dans un catalogue ou à toutes fins utiles pour la promotion du concours.

ARTICLE 10

Par le seul fait de son inscription, l'artiste souscrit intégralement au présent règlement. Les réserves ne sont pas admises. Tout litige sera tranché souverainement par le comité organisateur repris à l'article 1.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du CACLB :

Tél : 063 22 99 85 – E-mail : audrey@caclb.be



FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE COMPLÈTE _____

TÉLÉPHONE _____ GSM _____

E-MAIL _____

JE M'INSCRIS AU CONCOURS « FRESH ART - PRIX DU LUXEMBOURG 2017 » ET SOUSCRIS AU RÈGLEMENT.

Fait à _____

Le _____ Signature _____

À renvoyer pour le 5 mai 2017 au plus tard au

CACLB
Rue des Ecoles, 82a
6740 ETALLE

CACLB



Organisation : Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge et Province de Luxembourg